

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU VERDON

Compte-rendu de la réunion du 21 octobre 2003 à Castellane

Présents

Voir tableau joint.

Objet de la réunion

L'objet de cette réunion était l'adoption de l'organisation à mettre en place et du règlement intérieur, la discussion sur l'état des lieux diagnostic du SAGE, et un débat sur la démarche à utiliser pour la mise en œuvre des actions issues du schéma de gestion du Verdon (étude conduite en 2000-2002).

Ce qu'il est proposé d'en retenir

• **Rappel de l'organisation proposée et validation**

Un rappel de l'organisation a été fait :

- La CLE valide les différentes étapes du SAGE et assure l'échange d'information et la concertation entre partenaires, élus, usagers.
- Un Bureau assiste le Président pour la préparation des réunions de CLE. Ce n'est pas un organe de décision.
- Le travail se fait dans les commissions thématiques (3 commissions). Ces commissions mènent les réflexions sur chaque thème, elles sont ouvertes à des personnes extérieures à la CLE.
- Un Comité technique synthétise le travail des différentes commissions et prépare les documents du SAGE.
- Des commissions géographiques pourront se mettre en place dès que nécessaire pour validation locale du travail des commissions thématiques.

La CLE valide la composition du Comité technique proposée : techniciens des structures suivantes : Agence de l'Eau ; Région ; ARPE ; Conseils Généraux 04, 83, 13, 06 ; DIREN ; MISE 04, 83, 13, 06 ; FDPMA 04, 83 ; CSP ; EDF ; SCP ; DRASS ; DRIRE ; DDJS 04, 83 ; Chambres Agricultures 04, 83 ; SMAVD.

La chargée de mission fait un nouvel appel à inscription dans les commissions thématiques (peu de retours suite à la dernière réunion). La participation à ces commissions est primordiale puisque ce sont elles qui travaillent à l'élaboration du SAGE en menant les réflexions sur chaque thème. Les 3 commissions créées pour le Verdon sont :

- Commission 1 : fonctionnement physique et biologique, patrimoine naturel (plan d'entretien, protections crues et érosions, transports solides, continuités et habitats piscicoles, patrimoine naturel).
- Commission 2 : qualité de l'eau et des milieux aquatiques (amélioration de la qualité, protection de la ressource, Observatoire de l'Eau).
- Commission 3 : débits et usages (débits réservés, éclusées, marnages, consignes de crues, étiages).

Une composition du Bureau est proposée : Président et Vice-Présidents de la CLE, 1 élu du 06 (Mme ROUQUIER, Présidente du Syndicat Intercommunal des 3 Vallées), 1 élu du 13 (M. PIZOT,

Maire de Saint-Paul-lez-Durance), 2 élus du 04 (M. ROUVIER, Maire de Sainte-Croix, + 1 élu du Haut Verdon), 2 élus du 83 (M. DEMARIA, Président du SIVOM Artuby Verdon, + ?). M. JOUBERT propose de fusionner les réunions du Bureau avec les réunions de la Commission Eau du PNR, pour éviter de surcharger les élus.

La CLE valide la composition, non nominative, du Bureau proposée.

La CLE adopte le règlement intérieur.

• Etat des lieux / diagnostic du SAGE Verdon

En introduction la chargée de mission rappelle les grandes étapes d'un SAGE :

- Etat des lieux – diagnostic (en cours) : recueil de toutes les données et connaissances sur le bassin versant, synthèse, analyse (contraintes, atouts, enjeux).
- Orientations stratégiques : analyse des tendances d'évolution possibles et de leurs impacts écologiques et socio-économiques, élaboration de scénarios, choix d'un scénario.
- Préconisations : formulation des dispositions du SAGE (portée réglementaire), actions et mesures de gestion.

L'Etat des lieux diagnostic du SAGE Verdon a été élaboré à partir de l'état des lieux diagnostic des études du « schéma global » (validé en réunions géographiques, comité technique et « Pré CLE »).

Il comprend :

- Document « état des lieux » : distribué en réunion,
- Document « résumé de l'état des lieux » : envoyé avec l'invitation,
- Document « diagnostic » : distribué en réunion,
- Atlas cartographique : en cours d'élaboration, quelques cartes distribuées en réunion.

L'élaboration de l'état des lieux diagnostic est une étape essentielle, puisque ces documents serviront de « socle » à tout le reste de la démarche d'élaboration du SAGE (préconisations). Il est donc demandé de faire remonter toutes les remarques sur les documents au PNR Verdon avant la **fin décembre**.

Concernant les documents :

- Il faut revoir les données concernant les prélèvements sur le Colostre et l'Artuby.
- M. PINTARD fait savoir que les remarques EDF suivront par courrier.
- Une discussion a porté sur la partie de l'état des lieux concernant l'impact des sports d'eau vive. M. BAUDRY pense que la définition des impacts de ces activités n'est pas suffisamment étayée, et doit être fondée sur des données concrètes et chiffrées. Il juge le travail des bureaux d'étude « subjectif ». L'Agence de l'Eau précise que ce travail est une analyse d'expert, qui a déjà fait l'objet de présentations et discussions, et avait été validé dans le cadre de l'état des lieux du schéma global. Si des informations complémentaires sont disponibles (études, données chiffrées...), la DRJS doit les fournir. M. BAUDRY et ANDRIEUX jugent que c'est plutôt au bureau d'études de quantifier l'impact en fournissant des données. Concernant ce problème, il est décidé :
 - * De revoir la rédaction de cette partie, en particulier dissocier les activités (différents sports, et différentes pratiques : associative, professionnelle), et fournir des chiffres de fréquentation.
 - * D'organiser une commission thématique consacrée uniquement à ce sujet (fin novembre ou 2^{ème} quinzaine de décembre).

Concernant la cartographie, 3 cartes ont été présentées :

- Situation géographique et hydrosystèmes : des corrections et compléments ont été demandés
- Bilan de la consommation en eau potable et population par sous-bassin
- Synthèse du diagnostic : des corrections et compléments ont été demandés

- **Mise en œuvre des actions définies dans le cadre des études du « schéma global de gestion du Verdon »**

Les études du schéma global ont permis de définir un certain nombre d'actions pouvant être lancées rapidement sans attendre le SAGE (cohérentes avec le SAGE, consensuelles). Ces actions concernent les protections contre les crues et les érosions, l'amélioration de la qualité (assainissement, décharges), l'entretien et la restauration des milieux (continuités piscicoles...).

Plusieurs démarches sont envisageables pour lancer les actions :

- Contrat rivière : accord technique et financier sur un programme d'actions entre maîtres d'ouvrage et partenaires financiers, sur 5 ans. Label.
- « Contractualisation régionale » : démarche moins formelle, validation avec les différents partenaires financiers du plan d'actions établi dans les études.
- Actions au « coup par coup ». Pas de planification, pas de « vision globale ».

L'Agence de l'Eau précise qu'il faut bien sûr privilégier les deux premières solutions sur la troisième. La procédure du Contrat Rivière a été récemment allégée (plus de passage en comité national d'agrément, l'examen du dossier se fait au niveau du Comité de bassin). De plus elle permet d'avoir des taux de financement garantis sur 5 ans, contrairement à la « contractualisation régionale ».

Avis de la CLE : il faut privilégier la procédure « contrat rivière ». A lancer dès que possible (recrutement d'un technicien au PNR).

- **Calendrier de travail**

Le calendrier de travail suivant est adopté :

- Novembre, ou 2^{ème} 15^{aine} de décembre : commission thématique sur les sports d'eau vive.
- Décembre : comité technique :
 - * 1^{ères} réflexions sur les Orientations stratégiques, préparation des réunions des commissions thématiques,
 - * Présentation EDF de l'étude technico-économique des scénarios de gestion des débits (débits réservés, éclusées).
- Janvier : réunions des commissions thématiques : orientations stratégiques.
- Février : réunion de CLE. Validation de l'état des lieux diagnostic + 1^{er} rendu du travail des commissions thématiques.

- **Information sur l'organisation retenue pour la mise en œuvre du plan de restauration et d'entretien de la ripisylve du bassin versant du Verdon**

Dans le cadre des études du schéma global de gestion, un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve a été établi pour tout le bassin versant du Verdon (Verdon et affluents).

Une réunion a eu lieu le 18 septembre dernier entre les différents maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers pour définir les conditions de mise en œuvre de ce plan d'entretien.

L'organisation suivante a été retenue :

- Haut Verdon, Moyen Verdon, lac de Sainte-Croix. Le maître d'ouvrage est le SIVU d'entretien des berges du verdon, travaux réalisés en régie.
- Artuby Jabron. Le maître d'ouvrage est le SIVOM Artuby Verdon, les travaux sont réalisés à l'entreprise. Pour 3 communes ne faisant pas partie du SIVOM (Andon, Séranon, Valderoure), le SI des 3 Vallées pourrait prendre la compétence.
- Bas Verdon. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le PNR, l'autofinancement étant apporté par les communes. Les travaux sont réalisés à l'entreprise.
- Coordination, programmation, suivi des travaux, assistance aux maîtres d'ouvrage : recrutement d'un technicien rivière au PNR.

Des financements ont été sollicités auprès d'EDF pour le Haut Verdon et pour le Bas Verdon (tronçon court-circuité).

Conclusion

En conclusion, il est demandé aux membres de la CLE :

- De faire parvenir au PNR les inscriptions dans les 3 commissions thématiques.
- De faire remonter au PNR avant fin décembre toute remarque sur l'état des lieux, le diagnostic, l'atlas cartographique du SAGE
- De systématiquement informer la chargée de mission de toute action (en cours, en projet) concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Sur proposition du Lieutenant FIOLET, la prochaine CLE se tiendra au Camp de Canjuers, avec visite de site après la réunion.

Collège des élus

| STRUCTURE / ZONE REPRESENTEE | TITULAIRE | | | SUPPLEANT | | |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------|---------|------------------------|---------------------------------|---------|
| | NOM | FONCTION | PRESENT | NOM | FONCTION | PRESENT |
| Zone plateau Valensole (04) | LA ROCCA Vincent | Maire de Gréoux-les-Bains | ✘ | DEMOL Max | Maire de Valensole | |
| Zone lacs et gorges Bas-Verdon (04/83) | BONNET Narcisse | Conseiller municipal à Saint-Julien-le-Montagnier | | ESPITALIER Jacques | Maire de Quinson | ✘ |
| Zone du Haut-Verdon (04) | LANTELME Michel | Maire d'Allos | | DYEN Fernand | Maire de Colmars-les-Alpes | |
| Zone des massifs préalpins (04) | CARLE Michel | Maire de Castellane | ✘ | MANGIAPA Ludovic | Maire de Demandolx | |
| Zone des gorges du Verdon (04/83) | MORDELET Charles-Antoine | Maire d'Aiguines | | CLAIR Jean-Pierre | Maire de Rougon | ✘ |
| Zone du Haut Pays Varois (83) | JOUBERT Dominique | Maire de Vinon-sur-Verdon | ✘ | REYNIER Louis | Maire de Montmeyan | |
| Zone du lac de Sainte-Croix-du-Verdon (04/83) | COLDEBOEUF André | Maire des Salles-sur-Verdon | | ROUVIER Emile | Maire de Sainte-Croix-du-Verdon | ✘ |
| Zone de l'Artuby (83) | CARLETTI Raymonde | Maire de La Martre | | JASSAUD Pierre | Maire de Bargème | |
| Zone d'Andon (06) | BUTELLI Sylvain | Maire de Valderoure | ✘ | FUNEL Michel | Adjoint au Maire de Caille | |
| Syndicat Mixte des Pays du Verdon (04,83) | GARRON Jean-Pierre | Maire d'Artignosc-sur-Verdon | | MATHERON Stanis | Maire d'Esparron-de-Verdon | ✘ |
| Syndicat intercommunal des Trois Vallées (06) | ROUQUIER Claudette | Présidente | ✘ | PRATO Adrien | Maire d'Andon | |
| Syndicat du Haut Var pour l'utilisation des Eaux du Verdon (83) | ROUX René | Président | | BACCI Jean | Maire de Moissac-Bellevue | |
| SIVOM du Haut Verdon (04) | BONNET Pierre | Président | | KINTS Jean | Maire de Thorame-Basse | |
| SIVU du Verdon (04) | REYBAUD Roger | Président | ✘ | GALFARD Elie | Maire d'Allons | |
| SIVOM Artuby Verdon (83) | ROUVIER Armand | Maire de Brenon | | CLAP Bernard | Maire de Trigance | |
| Commune de Saint-Paul lez Durance (13) | PIZOT Roger | Maire de Saint Paul lez Durance | | RENUCCI Thierry | Conseiller municipal | |
| Communauté de Communes du Moyen-Verdon (04) | PRATO Serge | Président | ✘ | BELISAIRE Henri | Maire de La Garde | ✘ |
| Parc Naturel Régional du Verdon | GAYMARD André | Président | ✘ | BLIEK Jean-Gabriel | Adjoint au Maire de Riez | |
| Conseil Régional PACA | MARTIN Christian | Conseiller Régional | | | | |
| Conseil Régional PACA | CHESNEAU Philippe | Conseiller Régional | ✘ | | | |
| Conseil Général du Var | ROLLANDY Pierre | Conseiller Général 83 | | FABRE Louis | Conseiller Général 83 | |
| Conseil Général du Var | DEMARIA Max | Conseiller Général 83 | ✘ | NICOLETTI Raymond | Conseiller Général 83 | |
| Conseil Général des Bouches-du-Rhône | Empêché | Conseiller Général 13 | | PEZET Michel | Conseiller Général 13 | |
| Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence | SAUVAN Gilbert | Conseiller Général 04 | | BIZOT-GASTALDI Michèle | Conseiller Général 04 | |
| Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence | GALIZI Francis | Conseiller Général 04 | | GIBELIN Jean-Marie | Conseiller Général 04 | |
| Conseil Général des Alpes Maritimes | GUEGUEN Thierry | Conseiller Général 06 | | COULLET Maxime | Conseiller Général 06 | |

Collège des usagers

| TITULAIRE - STRUCTURE REPRESENTEE | PRESENT NOM, PRENOM | SUPPLEANT – STRUCTURE REPRESENTEE | PRESENT NOM, PRENOM |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------|
| Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie du Var | | | |
| Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie 04 | | | |
| Chambre Régionale des Métiers | | | |
| Société du Canal de Provence | | | |
| Chambre Départementale d'Agriculture du Var | ✕ ANDRIEUX Frédéric | | |
| Chambre Départementale d'Agriculture 04 | ✕ GARRON Michel CHABOUD Julie | | |
| Comité Départemental du Tourisme du Var | | | |
| Comité Départemental du Tourisme 04 | | | |
| FDPPMA du Var | ✕ BONNEFOUS Olivier | | |
| FDPPMA 04 | ✕ GRANET Francis | | |
| Fédération Départementale des Chasseurs 04 | | Fédération Départementale des Chasseurs du Var | |
| URVN | | | |
| Fédération Française de Canoë Kayak | | | |

Collège de l'Etat

| STRUCTURE REPRESENTEE | PRESENT NOM, PRENOM |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| DIREN PACA (représentant le Préfet coordonnateur du Bassin RMC) | |
| Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence | |
| Agence de l'Eau RMC | ✕ HERVO Joëlle |
| MISE 04 / DDAF | ✕ GOTTARDI Marie-Claire |
| MISE 83 / DDAF | ✕ DURIER Frédéric |
| MISE 06 / DDAF | |
| MISE 13 / DDAF | |
| DRASS | |
| DRIRE | ✕ PAUCHON Christophe |
| Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports | ✕ BAUDRY Michel |
| Camp militaire de Canjuers | ✕ Lieutenant FIOLET |
| Délégation régionale du CSP | ✕ NIVEAU Michel DEREUDER Jean-Paul PEUGET Christian |
| EDF Production Méditerranée | ✕ PINTARD Jean-François |